

Congé de détente et congé spécial avec traitement intégral à la place d'un congé de détente – Formulaire de demande à remplir par le membre du personnel

1. Le membre du personnel envoie ce formulaire par courriel à son supérieur hiérarchique pour accord. Lisez attentivement « Comment calculer le report d'un congé de détente pour un congé spécial avec traitement intégral » à la page 4 avant de remplir ce formulaire. Consultez les procédures temporaires avant de soumettre toute demande de congé.
2. Le supérieur hiérarchique, s'il accepte les dates d'absence et les déclarations du membre du personnel, approuve le formulaire et le renvoie au membre du personnel.
3. Dès réception du formulaire approuvé, le membre du personnel suit la **procédure I** – Congé spécial avec traitement intégral et congé de détente avec voyage – ou la **procédure III** – Congé spécial avec traitement intégral et congé de détente sans voyage.
4. À son retour sur le lieu d'affectation, le membre du personnel suit la **procédure II** – confirmation du congé avec voyage – ou la **procédure III** – confirmation du congé sans voyage, selon le cas.

Je soumetts cette demande de congé de détente et de congé spécial avec traitement intégral pour congé de détente non pris en raison des restrictions aux voyages dues à la COVID-19.

Numéro du membre du personnel :

Nom du membre du personnel :

Lieu d'affectation :

Fréquence du congé de détente : semaines (4, 6, 8, 12)

Date d'échéance du congé de détente [R&R due date] indiquée sur le tableau de bord des absences [Absence Dashboard] :

1. **Je déclare** que je suis revenu(e) d'un voyage hors du pays de mon lieu d'affectation pour la dernière fois le : et que, depuis cette date, je n'ai pas pu prendre de congé de détente en raison des restrictions aux voyages dues à la COVID-19.
2. **J'estime** que j'ai perdu les congés de détente que je devais prendre aux dates suivantes (*voir à la page 3 – Comment calculer le report d'un congé de détente pour un congé spécial avec traitement intégral*) :

i) ii)

iii) iv)

3. **J'ai l'intention de prendre les congés suivants (voir page 4 – Points importants) :**
- i) **Demande de congé de détente** du au (un congé de détente dure normalement 7 jours civils) ; et
 - ii) un congé spécial avec traitement intégral après mon congé de détente mentionné au point i) ci-dessus, comme suit :
 - a. **Une partie de mon congé spécial avec traitement intégral accumulé** (5, 10 ou 15 jours ouvrables, selon le nombre de jours accumulés) du (premier jour après le congé de détente) au ;
 - ou
 - b. **L'intégralité de mes congés spéciaux avec traitement intégral accumulés** du (premier jour après le congé de détente) au
4. **Je déclare que je vais voyager à/en** (indiquer ville/pays) pour mon congé de détente/congé spécial avec traitement intégral :
- Lieu effectivement indiqué pour le congé de détente :
 - Autre lieu :
- OU
5. **Je déclare que je resterai sur mon lieu d'affectation actuel** pendant mon congé de détente et mon congé spécial avec traitement intégral à la place du congé de détente.

Signature du membre du personnel : **Date:**

Nom/signature du supérieur hiérarchique : **Date :**

Dès réception de ce formulaire approuvé par le supérieur hiérarchique, le membre du personnel procède à la demande de congé de détente. Lorsqu'elle est approuvée, il soumet une demande de congé spécial avec traitement intégral à la place du congé de détente. Voir les procédures I, II et III relatives au congé de détente dans le cadre de la COVID-19 et le message de l'administrateur sur le congé de détente et le congé spécial avec traitement intégral à la place du congé de détente.

Informations pour les membres du personnel – Comment calculer le report d'un congé de détente pour un congé spécial avec traitement intégral.

Exemple : Cycle de congé de détente de 4 semaines*.

* Pour des cycles de congé de détente d'une durée différente, appliquer le même raisonnement avec la durée qui convient.

Date de retour du membre du personnel sur le lieu d'affectation au moment du dernier congé de détente Cycle de 4 semaines	Prochaine date à laquelle le membre du personnel aura droit à un congé de détente (<i>qui ne peut pas être pris en raison de la situation due à la COVID-19</i>)	Le membre du personnel aurait droit à 5 jours de congé spécial avec traitement intégral 28 jours après la date d'échéance du précédent congé de détente.	Le membre du personnel aurait droit à 10 jours de congé spécial avec traitement intégral 56 jours après la date d'échéance du premier congé de détente.	Le membre du personnel aurait droit à 15 jours de congé spécial avec traitement intégral 84 jours après la date d'échéance du premier congé de détente.
31/05/20	1 ^{er} congé à prendre le 28/06/20 = <i>28 jours après la dernière date de retour sur le lieu d'affectation</i>	2 ^e congé à prendre le 25/07/20 = 28 jours après la date d'échéance du congé de détente	3 ^e congé à prendre le 22/08/20 = 56 jours après la date d'échéance du premier congé de détente	4 ^e congé à prendre le 19/09/20 = 84 jours après la date d'échéance du premier congé de détente
Faire des demandes de congé comme suit en fonction des droits au congé spécial avec traitement intégral.	Soumettre une demande de congé de détente suivant la procédure habituelle pour la première période de 7 jours.	Soumettre une demande de congé spécial avec traitement intégral à la place d'un congé de détente de 5, 10 ou 15 jours ouvrables, en fonction du nombre de jours accumulés.	Congé spécial avec traitement intégral à la place d'un congé de détente	Congé spécial avec traitement intégral à la place d'un congé de détente

POINTS IMPORTANTS À NE PAS OUBLIER AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Lorsqu'ils planifient leurs congés, les membres du personnel ne doivent pas oublier que la première période correspond toujours à un congé de détente. Ils doivent demander :
 - a. 7 jours civils, délais de route compris, s'ils voyagent ; ou
 - b. 5 jours civils s'ils ne voyagent pas.
2. Pour prolonger la durée du congé de détente, il faut soumettre au moins une demande de congé spécial avec traitement intégral à la place d'un congé de détente **d'une durée minimale de 5 jours ouvrables.**
3. Si vous souhaitez utiliser une plus grande partie ou l'intégralité de vos congés spéciaux avec traitement intégral en plus d'un congé de détente, et à condition que les exigences du service le permettent, la demande de congé spécial avec traitement intégral peut correspondre à plusieurs périodes de 5 jours ouvrables, c'est-à-dire 10 ou 15 jours ouvrables au maximum, en fonction du nombre de jours accumulés.
4. Le congé spécial avec traitement intégral débute le lendemain du jour de voyage de retour du congé de détente.
5. Le congé spécial avec traitement intégral se termine la veille du jour où le membre du personnel reprend ses fonctions ou débute un autre type de congé.
